

PROGRAMME DE FORMATION 2020



Conformément à son engagement, l'ARCAM a le plaisir de vous présenter son programme de formation destiné aux communes. Nous espérons que, cette fois encore, il saura retenir votre attention et qu'il répondra à vos besoins.

L'inscription aux soirées thématiques se fait à nouveau exclusivement par internet (www.arcam-vd.ch). Vous trouverez le formulaire ad hoc via la partie Extranet de notre site internet qui vous est réservée.

Ces soirées sont sans frais, mais l'inscription est obligatoire. Nous vous remercions de respecter les délais pour nous transmettre la liste des personnes intéressées.

Nous vous y souhaitons d'ores et déjà plaisir et intérêt.

C. Cavin

Déléguée «Développement régional»

L'archivage : une gestion efficace et adaptée

L'archivage des informations relatives à la commune est important pour garantir la sécurité du droit et les intérêts des citoyens et préserver le patrimoine documentaire. Il s'applique aussi bien aux documents conventionnels ou électroniques. Dès lors, il est impératif de connaître les obligations des communes dans ce domaine, d'adopter un plan de classement adéquat et respecter le calendrier de conservation.

Nous vous proposons de vous re-familiariser avec cette thématique, en tenant compte des évolutions légales et en intégrant les modifications structurelles liées à l'usage électronique.

Orateur :

- ★ M. Mathias Walter, archiviste, responsable des relations avec les communes, Archives cantonales

Lieu : **Vullierens - salle du Conseil général**
Rue de l'Eglise 6 (**P** église et grande salle)

Permis de construire :

Un processus pas toujours simple ...

Lorsqu'une construction ou une rénovation est envisagée, le propriétaire doit obtenir un permis de construire pour pouvoir valablement engager les travaux. La délivrance d'une telle autorisation suppose des rôles et des responsabilités différenciées entre la commune et le canton.

Il n'est jamais inutile de s'assurer que la procédure est respectée au sein de la commune; les bases légales évoluent, modifiant de fait des éléments du processus. De plus, il y a toujours des exceptions qui confirment la règle ...

Oratrice :

- ★ Mme Leila Zaki Michoud, Cheffe de l'unité CAMAC

Lieu : **Lavigny - Maison de commune**
Rue de l'Eglise 2



**Jeudi
7 mai
2020
18h00**

- ★ Quel classement ?
- ★ Quelle durée de conservation ?
- ★ Quelle gestion pour les documents électroniques ?



**Jeudi
8 octobre
2020
18h00**

- ★ Qui fait quoi ?
- ★ Quelles obligations communales ?
- ★ Quel processus efficace ?



Pas de développement économique dans la région sans la mise en place d'un système de gestion des zones d'activités !

Le plan directeur cantonal révisé impose la mise en place de systèmes de gestion des zones d'activités qui assurent une offre foncière adaptée aux besoins de l'économie et garantissent un développement économique conforme à des stratégies adoptées.

Le district de Morges, pour pouvoir assurer son développement économique, doit s'engager dans un processus qui permettra la mise en place d'un tel système.

Sous l'égide de l'ARCAM, une importante étude est engagée à cet effet sur la partie hors agglomération du district. Venez prendre connaissance des premiers résultats et de l'impact de ce nouvel élément pour votre zone d'activités.

Orateurs :

- ★ M. Christian Exquis, responsable des sites stratégiques, Service du développement territorial
- ★ M. Jean-Baptiste Leimgruber, adjoint au service de la promotion économique et de l'innovation
- ★ M. Luca Maurizio, délégué Aménagement du territoire, ARCAM
- ★ M. Cédric Cottier, urbaniste, bureau Plarel

Lieu : **Cossonay - Foyer du Pré-aux-Moines**
Route de Morges 8

Mercredi
9 septembre
2020
18h00

SOIRÉE
SPÉCIALE

Le système de gestion :

- ★ Pourquoi ?
- ★ Comment ?
- ★ Qui fait quoi ?





Nous vous laissons le soin de diffuser l'information auprès de toute personne potentiellement intéressée à assister à ces soirées.

Sur demande, des exemplaires supplémentaires du programme peuvent vous être transmis. Il est également téléchargeable depuis notre site internet.

D'une manière générale, ces soirées sont communiquées à nos communes-membres via leur Municipalité. Nous vous rappelons toutefois que toute autre personne (personnel administratif ou technique, par exemple) est la bienvenue.

Nous vous rappelons que la participation à ces soirées est bien évidemment gratuite, mais nous vous remercions, pour des raisons évidentes d'organisation, de bien vouloir procéder aux inscriptions par internet, via le formulaire que vous trouverez dans la partie Extranet de notre site internet, onglet «Formation communes».

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le bureau de l'ARCAM au 021-862.22.75.

Cossonay, mars 2020